



Loi Travail

Un mauvais projet de loi devient une mauvaise loi ! Toutes et tous en grève le jeudi 15 septembre

La loi Travail n'est pas bonne pour les salarié-e-s, les jeunes et a fortiori pour les demandeurs d'emploi. Elle ne le sera pas non plus pour l'économie du pays. Alors que le chômage et la précarité stagnent, en affaiblissant les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, cette loi accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement sur le « moins offrant ». Cette logique de « dumping social » va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

De plus, cette loi contrevient aux conventions 87, 98 et 158 de l'Organisation Internationale du Travail - OIT - relatives à la négociation collective, aux libertés syndicales et aux licenciements. Des recours juridiques sont à l'étude.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour les citoyen-ne-s. Les créations d'emplois, dans le privé comme dans le public, sont pourtant nécessaires pour répondre aux besoins de toute la société. La stabilité et la qualité des emplois sont non seulement gages de progrès social et de qualité de vie pour les salarié-e-s et les jeunes, mais sont aussi un facteur essentiel de création d'emplois. La loi Travail tourne le dos à cet enjeu ! Tous les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Il est clair qu'à terme la fonction publique et déjà les établissements publics comme Pôle Emploi sont concernés car nombre de règles statutaires ou conventionnelles relèvent de la transposition de dispositions du code du travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes, du principe de faveur et des droits collectifs, temps de travail, etc.).

C'est pourquoi nos organisations continuent à mener tous les débats nécessaires pour promouvoir d'autres propositions, obtenir son abrogation et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous, mais sûrement pas sur l'enterrement des anciens.

A l'instar de nos organisations syndicales nationales de salarié-e-s et de jeunesse, CGT, FO, SNU-FSU et SOLIDAIRES à Pôle Emploi appellent les salarié-e-s de notre établissement à se mobiliser massivement pour marquer, par la grève et la manifestation le 15 septembre notre détermination pour obtenir l'abrogation de cette loi.